

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du mardi 23 avril 2019 de 18h à 19h15.**

Membres absents excusés, retards : 10

Membres absents :

Nombre de membres présents : 14

Quorum : 13

Membre invité à titre consultatif : 1

(Annexe n°1)

Ordre du jour :

Questions administratives et pédagogiques :

- Atelier artistique « Ecriture, Lecture, Poésie »
- Avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs communaux et intercommunaux
- Organisation du D.N.B

Questions financières :

- Compte financier 2018
- D.B.M : Prélèvement fonds de roulement : Séjour à la Rincerie

Secrétariat de séance :

S. NUGRE – J. BERANGER

Mme la Présidente du CA

V. CRETON

I- Conseil d'administration du mardi 5 Février 2019 et présent ordre du jour

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 février 2019 est adopté à l'unanimité sans remarque ainsi que le présent ordre du jour.

adopté à l'unanimité

II- Atelier Artistique

Présentation de la demande de renouvellement du projet artistique « Ecriture, Lecture et Poésie » financé par une subvention de la DRAC avec l'intervention d'un conteur professionnel auprès des élèves volontaires de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Madame Créton demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur le renouvellement de ce projet.

adopté à l'unanimité

III- Convention d'utilisation des équipements sportifs communaux et intercommunaux

Avenant N°3 à la convention d'utilisation des équipements sportifs communaux et intercommunaux

Cet avenant précise les conditions de mise à disposition des installations sportives et les nouvelles modalités de règlement.

Adopté à l'unanimité

IV- Organisation D.N.B

L'épreuve orale du D.N.B est prévue mi-juin après organisation d'un entraînement.

Un Brevet blanc des épreuves écrites est prévu les 14 et 15 mai 2019.

Les dates officielles du D.N.B sont les 27 et 28 juin 2019, le collège est de nouveau centre d'examen pour les élèves de Bais, St Nicolas et Les Garettes.

Pendant, les épreuves du D.N.B, les élèves de 4^{ème} pourront effectuer un stage d'observation en entreprise.

V- Questions financières

1. Le compte financier 2018.

Mme Créton invite M. Béranger, gestionnaire à présenter le compte financier de l'exercice 2018. Le compte financier est le bilan comptable de l'exécution du budget 2018. Il retrace l'ensemble des opérations financières (recettes et dépenses) effectuées par l'ordonnateur et l'agent comptable au cours de l'exercice.

Il présente et commente le compte financier à l'aide d'un power point ainsi que son rapport de gestion. Il commence ainsi par une présentation des recettes et des dépenses par service (AP, VE, ALO, SBN, SRH).

Il précise le détail et le financement des voyages scolaires et des sorties, l'utilisation des bourses, de l'aide à la restauration et des fonds sociaux.

Il attire l'attention sur les dépenses de viabilisation, premier poste de dépenses ; il fait remarquer que les dépenses en eau sont stables, que celles en électricité sont en diminution mais que celles en gaz sont en hausse.

Le fonds de roulement est en diminution (passage de 26 584.24 € en 2017 à 23 358.15 € au 31/12/18).

Il rappelle que le budget en 2018 avait été voté en déséquilibre : il était prévu un total de recettes de 239 056.70 € et un total de dépenses de 242 528.22 € ; soit une IAF de 3 471.52 €. Globalement, l'année 2018 a donc été déficitaire avec des disparités importantes entre services :

AP : + 122.59 €

VE : - 1 855.43 €

ALO : - 476.08 €

SBN : service à l'équilibre

SRH : - 1 118.69 €

Les membres du conseil d'administration sont invités à se prononcer sur l'adoption du compte financier.

Adopté à l'unanimité

Les membres du conseil d'administration sont par ailleurs appelés à se prononcer sur l'affectation des résultats.

- - 2208.92 € aux services généraux (AP, ALO et VE)
- - 1118.69 € aux services spéciaux (SRH)

Adopté à l'unanimité

2. DBM pour vote

M. Béranger propose au Conseil d'administration de voter une DBM afin d'effectuer un prélèvement sur le fonds de roulement qui permettrait de financer la part accompagnateurs pour le voyage à La Rincerie. Le montant s'élève à 705.66 €.

Adopté à l'unanimité